

# La réforme des rythmes scolaires : réalités et contradictions

Par Annick Faniel

En 2009, l'OCDE<sup>1</sup> indique que « *l'élève francophone de Belgique passe beaucoup de temps à l'école* » ... « *En tête du peloton, ou quasi, nos élèves encaissent 7.700 heures de cours* »<sup>2</sup>.

En 2016, un travail de réforme de l'école est en cours. Parmi les points essentiels des changements à apporter, on note un allongement de la journée scolaire<sup>3</sup>. Rebondissant sur la question du rythme scolaire, nous nous attachons dans cette analyse à mieux comprendre cette notion et alimentons le débat en nous interrogeant sur les différents points de vue qui séparent les acteurs concernés.

L'aménagement horaire en vigueur trouve ses fondements dans « *des traditions anciennes : (ex. : vacances d'été pour libérer les enfants fermiers pendant la moisson), des pressions sociales, des fêtes catholiques et d'impératifs économiques* »<sup>4</sup>.

## Mais tout d'abord : que signifie « rythme scolaire » ?

Ainsi que le rappelle une enquête antérieure sur les rythmes scolaires, de manière schématique, « *l'être humain fonctionne comme un moteur à deux temps : un temps de travail, un temps de repos et dès que le repos ne parvient plus à récupérer l'énergie dépensée pendant le travail, la fatigue s'installe.* »<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

<sup>2</sup> Graphique disponible sur le lien suivant, publié en 2011 : <http://blog.lesoir.be/salledesprofs/2011/10/21/la-question-de-mercredi-prochain-nos-eleves-nont-ils-pas-trop-dheures-de-cours/> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>3</sup> Différents articles abordent cette question en ce début du mois de mars 2016. Parmi ceux-ci : <http://www.lesoir.be/1140056/article/actualite/enseignement/2016-03-03/c-est-vous-qui-dites-l-ecole-jusqu-17h-et-on-voit-quand-nos-enfants> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>4</sup> FAPEO (Fédération des associations de Parents de l'Enseignement Officiel) : « Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent », analyse de juillet 2008, p.3 : <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2015/03/Le-sens-du-rythme.pdf> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>5</sup> MOURAUX, D. : « *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires* » ; Bruxelles : De Boeck ; 1992.

Dès lors, les rythmes scolaires peuvent s'entendre de deux manières : « soit ils correspondent à l'alternance entre les moments d'activité et ceux de repos imposés par l'école, il s'agit alors des emplois du temps scolaire et des vacances ; soit ils sont compris comme les variations périodiques des processus physiologiques, physiques et psychologiques de l'enfant, du pré-adolescent, de l'adolescent en situation scolaire ». <sup>6</sup>

Hubert Montagner <sup>7</sup> attire l'attention sur une question de vocabulaire : les rythmes scolaires sont communément usités pour parler de l'aménagement du temps à l'école. Aussi, selon lui, ce dernier ne peut être établi sans tenir compte des variables biologiques et psychologiques des enfants, et de leur développement en général.

De manière générale et schématique, les capacités de concentration, d'attention et de travail intellectuel sur la journée sont analysées et présentées comme suit :

- De 8h30 à 9h30 : faibles performances, fréquence de bâillements élevée due éventuellement à manque de sommeil ou à un réveil tardif.
- De 9h30 à 11h30-12h : (avec une coupure à 10h30 pour la récréation) l'attention est optimale. Augmentation de l'instabilité corporelle entre 10h30 et 11h qui permettrait aux enfants de maintenir leur niveau de vigilance, mais qui incite à penser qu'ils sont à la limite de leurs possibilités.
- De 13h30 à 14h30-15h : diminution sensible de la vigilance et des performances. Période peu propice aux activités exigeant une mobilisation intellectuelle élevée.
- De 15h à 16h30-17h : augmentation des performances, nouvelle période d'effcience intellectuelle. (Or, l'école se termine à 15h30 - ou 16h).

## **Le rythme scolaire : une question qui englobe bien des réalités**

A la lecture de divers documents et études, il ressort que la question horaire de l'école est abordée et argumentée différemment selon qu'elle est vécue du point de vue de l'élève, de celui du parent, de l'enseignant, de l'administration, d'associations ou d'intellectuels. Plus globalement, il semble que l'organisation du temps scolaire soit dictée avant tout par des questions sociétales, économiques et budgétaires. Elle est ainsi soumise à de nombreuses contraintes : temps de travail des parents, insertion des femmes sur le marché de l'emploi, qualité et temps des transports, nouvelles configurations familiales...

Cette diversité d'approches entraîne des contradictions dans l'aménagement du temps scolaire. En voici quelques exemples.

### Conciliation vie familiale – vie scolaire : le point de vue de certaines familles

Ainsi pouvons-nous évoquer des réactions diverses de parents face à l'allongement horaire de l'école. Certains y voient par exemple une forme d'emprise de l'école sur leurs capacités parentales, les empêchant de proposer des activités extrascolaires choisies ou de pouvoir suivre les devoirs de leur(s) enfant(s) puisque ceux-ci seraient effectués au sein de

---

<sup>6</sup> In Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation - Champy Philippe - Etévé Christiane - Nathan, 1994.

<sup>7</sup> Hubert Montagner est psychophysiologiste dans le champ du développement, du comportement et des rythmes de l'enfant. Professeur des Universités en retraite. Egalement ancien Directeur de Recherche à l'INSERM et ancien Directeur de l'Unité 70 de l'INSERM "Enfance Inadaptée".

[http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/09/Montagner\\_rythmesscolaires.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/09/Montagner_rythmesscolaires.aspx) (page consultée le 29 juin 2016).

l'établissement<sup>8</sup>. D'autres en concluent qu'ils ne verront plus assez leur(s) enfant(s), d'autres encore y trouvent une adaptation enfin possible entre leurs horaires de travail. En effet, souvent, les deux parents travaillent et sont régulièrement soumis à des horaires inadéquats avec ceux de l'école actuelle où la sonnerie de fin des cours retentit généralement entre 15h30 et 16h (selon les établissements). Il n'est dès lors pas rare de voir un enfant en garderie jusque 17-18h.

Rappelons toutefois l'importance du pourcentage des familles qui déclarent manquer de temps avec leur(s) enfant(s)<sup>9</sup>.

Or, face à un nouvel aménagement des horaires scolaires, les moments passés en famille seraient raccourcis, l'enfant passant plus de temps au sein du bâtiment scolaire. Pour les familles de parents séparés et pratiquant la garde alternée, la réduction du temps pourrait se marquer plus encore.

Ces réalités diverses alimentent le débat de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et questionnent l'implication des entreprises pour l'aménagement des horaires afin de faciliter le quotidien de leurs employés et que ces derniers n'aient pas à choisir entre leur famille et leur travail.

### Le sens de l'école et l'apprentissage : le point de vue de certains élèves

Des élèves de l'enseignement secondaire envisagent, quant à eux, le rythme scolaire différemment, nourrissant la réflexion par une autre approche de la question. Ainsi, une enquête récente menée par le Comité des élèves francophones (CEF), représentant les jeunes de l'enseignement secondaire, dresse le portrait d'« une école idéale », marqué d'une part par une réflexion sur le sens de ce qui est enseigné ainsi que sur les moyens à déployer pour le développer, d'autre part, par un allègement des horaires, contribuant à favoriser l'apprentissage. Concrètement, l'horaire proposé d'une journée d'école débiterait à 9h pour se terminer à 14h35 ; la durée de chaque séance de cours passerait de cinquante minutes à quarante minutes ; la matière serait répartie dans la journée, dans des tranches de cours théoriques ou de cours pratiques, correspondant aux moments de concentration effective des élèves.

Cette enquête semble montrer qu'outre les champs de la chronobiologie et de la chronopsychologie, l'organisation du temps scolaire et la diversification des approches pédagogiques constituent des facteurs favorisant l'acquisition et la conservation des apprentissages.

### La qualité et les conditions de travail : le point de vue de certains enseignants

Face à l'allongement de la journée scolaire, le corps enseignant ou les professionnels du domaine extrascolaire ont, quant à eux, un autre regard et d'autres inquiétudes, notamment concernant les conséquences sur les conditions de travail provoquées par ce changement. Certains émettent des craintes relatives à la qualité du travail, posant diverses questions quant au coût et aux moyens supplémentaires à mettre en place pour rendre le projet

---

<sup>8</sup> « *Nous parents, nous disons non à l'école jusque 17h !* », contribution extérieure, La Libre.be, publié le 9 mars 2016 : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/nous-parents-nous-disons-non-a-l-ecole-jusque-17h-56e0810a35702a22d5363fe9> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>9</sup> Baromètre des parents, publié par la Ligue des Familles, 2015, p.22 : <https://www.laligue.be/Files/media/482000/482653/shared/barometre-2015.pdf> (page consultée le 29 juin 2016).

effectif, ou montrant une certaine vigilance ou réticence face à l'allongement possible du temps de travail.

### Une adaptation de secteurs professionnels environnants (transports en commun, domaine touristique, horeca,...) aux changements contextuels ?

Arriver à temps à l'école, organiser des vacances, des périodes d'activités ou de loisirs sont des tâches qui pourraient connaître des bouleversements dès lors que la durée du temps scolaire est modifiée. Ainsi, « *le secteur touristique belge, et particulièrement les entreprises belges qui proposent des activités en extérieur (sport, jeux, plages, mais aussi terrasses) voient d'un mauvais œil la réduction du nombre de semaines de vacances scolaires durant les mois d'été (par exemple)* »<sup>10</sup>.

La France pratique l'étalement des vacances scolaires en vue de « *faciliter les transports, réduire les conditions tarifaires et ainsi maintenir des activités touristiques et des emplois sur tout le territoire national* »<sup>11</sup>. Ainsi, les vacances scolaires en France sont actuellement intercalées pendant l'année, elles se divisent en trois zones géographiques, plus un calendrier particulier décidé par le recteur d'académie pour la Corse et l'outre-mer. Une proposition similaire d'étalement des périodes de vacances scolaires entre la Flandre et la Wallonie a été proposée en 2014 par le tour-opérateur Thomas Cook<sup>12</sup>. Ce débat n'a pour l'instant pas été poursuivi, Marie-Martine Schyns, alors ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant déclaré « *Dans l'état actuel des choses, il n'y a aucune raison d'envisager un étalement des périodes de vacances scolaires entre Flamands et francophones. Pour nous, ce n'est clairement pas l'enjeu principal aujourd'hui* »<sup>13</sup>.

## **Conclusion :**

Ces différents exemples mettent en évidence des réalités diverses, avec une divergence de points de vue et de positions de différents acteurs concernés de près ou de loin par une modification des horaires scolaires. « *La réorganisation du calendrier et des horaires scolaires dépasse en effet largement le cadre de l'école et suppose une réflexion plus large, dans laquelle s'inscrivent les intérêts des uns et des autres. Modifier les rythmes scolaires revient finalement à réorganiser l'ensemble de la société* »<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> « *Repenser les rythmes scolaires* », par Michaël Lontie, étude de l'UFAPEC (Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique) 2015, n°16.15/ET1, p. 29.

<sup>11</sup> Conseil national du tourisme : « *Rythmes et calendriers scolaires. Propositions* », document publié le 9 décembre 2010 : <http://www.education.gouv.fr/archives/2010/rythmes-scolaires/static.talkspirit.fr/men/media/CRT.pdf> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>12</sup> « *Etaler les vacances entre Wallonie et Flandre ? Débat ouvert* », Belga News, le 6 janvier 2014 : [http://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_etaler-les-vacances-entre-wallonie-et-flandre-debat-ouvert?id=8170055](http://www.rtb.be/info/belgique/detail_etaler-les-vacances-entre-wallonie-et-flandre-debat-ouvert?id=8170055) (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>13</sup> « *Schyns : « Le tourisme ne doit pas décider des congés scolaires »* », publié le 7 janvier 2014, La libre.be : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/schyns-le-tourisme-ne-doit-pas-decider-des-conges-scolaires-52cb84cc35701baedab29cb4> (page consultée le 29 juin 2016).

<sup>14</sup> In « *Les rythmes scolaires. Une réforme à l'agenda ?* », par le CPCP (Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation), Collection Au Quotidien, p.13, 2015. Pour plus d'informations sur le CPCP : <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives> (page consultée le 29 juin 2016).

Cependant, il nous semble important de souligner que « *la réforme des rythmes n'a de sens que si elle permet une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves* »<sup>15</sup>...  
« *Les élèves devraient bénéficier partout des compétences d'enseignants ayant une vraie qualité de vie professionnelle, qui leur permettrait de trouver le bon équilibre entre des temps coûteux intellectuellement, ceux de réinvestissement et des temps de repos* ».

En définitive, il n'est donc pas inutile de rappeler que la réforme des rythmes nécessite avant tout une prise en compte du bien-être et de l'intérêt humain.

Annick Faniel

*AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES*



---

<sup>15</sup> « *Réforme des rythmes : ce que les enseignants en disent* », Contre-rapport du SNUipp-FSU, Paris, 12 février 2014, p. 25.